

Université Laval

États financiers au 30 avril 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8 - 9
Notes complémentaires	10 - 38

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5P7

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université Laval

T 418 647-3151

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2023 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université Laval au 30 avril 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université Laval conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université Laval à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université Laval ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université Laval.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université Laval;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université Laval à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université Laval à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 27 septembre 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

Université Laval

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits												
Subventions – ministère de l'Enseignement supérieur (MES) (note 4)	512 066	509 156	30 405	29 458	46 070	45 876	-	-	-	-	588 541	584 490
Droits de scolarité	157 317	149 955	-	-	-	-	-	-	-	-	157 317	149 955
Services à la collectivité	18 383	14 967	10 380	9 296	-	-	-	-	-	-	28 763	24 263
Services fournis à l'extérieur	44 840	45 129	-	-	1 493	3 203	-	-	-	-	46 333	48 332
Produits nets de placements (note 21)	16 494	2 386	446	107	1 018	73	1 639	(34)	457	59	20 054	2 591
Services et aide aux étudiants	29 695	27 496	9 792	10 618	-	-	-	-	-	-	39 487	38 114
Entreprises auxiliaires	18 178	13 245	-	-	-	-	-	-	-	-	18 178	13 245
Contributions de la Fondation de l'Université Laval	150	-	18 592	20 043	-	-	-	-	-	-	18 742	20 043
Dons d'autres organismes	14 905	12 078	235 236	221 115	817	102	-	329	-	-	817	431
Autres subventions et produits	812 028	774 412	304 851	290 637	77 333	76 534	1 639	295	457	59	278 076	260 473
Charges												
Enseignement et recherche libre	463 167	448 455	2 841	2 404	-	-	-	-	-	-	466 008	450 859
Services à la collectivité	11 333	10 895	19 197	17 189	-	-	-	-	-	-	30 530	28 084
Recherche	13 454	12 027	251 315	241 801	-	-	-	-	-	-	264 769	253 828
Fonctions de soutien	171 601	162 354	2 793	2 403	1 418	270	421	1 740	105	180	176 338	166 947
Services et aide aux étudiants	29 581	27 227	30 620	28 090	-	-	-	-	-	-	60 201	55 317
Entreprises auxiliaires	13 484	11 021	-	-	-	-	-	-	-	-	13 484	11 021
Rénovations et réaménagements	-	-	-	-	2 813	1 989	-	-	-	-	2 813	1 989
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	-	16 125	17 726	-	-	-	-	16 125	17 726
Avantages sociaux futurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	14 954	4 993	-	-	-	-	-	-	-	-	14 954	4 993
	-	-	-	-	79 355	77 363	-	-	-	-	79 355	77 363
	717 574	676 972	306 766	291 887	99 711	97 348	421	1 740	105	180	1 124 577	1 068 127
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	94 454	97 440	(1 915)	(1 250)	(22 378)	(20 814)	1 218	(1 445)	352	(121)	71 731	73 810

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université Laval
Évolution des soldes de fonds
pour l'exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	
Soldes de fonds (négatifs) au début	\$ (509 930)	\$ (225 390)	\$ -	\$ -	\$ 392 972	\$ 316 926	\$ 37 407	\$ -	\$ 10 318	\$ 11 015	\$ 139 958
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	94 454	97 440	(1 915)	(1 250)	(22 378)	(20 814)	1 218	(1 445)	352	(121)	73 810
Réévaluations et autres éléments afférents aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	(94 434)	(285 995)	-	-	-	-	-	-	-	-	(94 434)
Apports reçus à titre de dotations	-	-	-	-	-	-	314	-	-	-	314
Apports affectés à l'acquisition d'immobilisations non amortissables	(102 182)	(95 985)	1 915	1 250	561	266	(1 882)	(1 283)	(200)	(576)	561
Virements interfonds (note 5)	(612 092)	(509 930)	-	-	473 504	392 972	34 329	34 679	10 470	10 318	(93 789)
Soldes de fonds (négatifs) à la fin											

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	71 731	73 810
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	(737)	10 857
Variation nette du passif au titre des prestations définies	12 206	635
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(29 217)	(29 837)
Amortissement des immobilisations corporelles	79 355	77 363
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	(203)	241
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 6)	21 836	22 514
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>154 971</u>	<u>155 583</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des effets à recevoir	(4)	24
Placements	(215 840)	(203 032)
Immobilisations corporelles (a)	(101 754)	(86 271)
Produit de la cession d'immobilisations	400	444
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(317 198)</u>	<u>(288 835)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts bancaires	16 853	33 629
Emprunts à long terme	22 906	26 217
Remboursement d'emprunts à long terme	(106 162)	(76 466)
Apports reportés afférents aux immobilisations	25 248	65 861
Apports reçus à titre de dotations	314	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(40 841)</u>	<u>49 241</u>
Diminution nette de l'encaisse	<u>(203 068)</u>	<u>(84 011)</u>
Encaisse au début	<u>221 311</u>	<u>305 322</u>
Encaisse à la fin	<u>18 243</u>	<u>221 311</u>

(a) Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice incluent des dons d'une valeur approximative de 1 377 847 \$ (368 275 \$ en 2022).

Au cours de l'exercice, l'Université Laval a acquis des immobilisations corporelles, dont un montant de 10 457 665 \$ (9 433 507 \$ au 30 avril 2022) est inclus dans les créditeurs et autres dettes de fonctionnement.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université Laval
Situation financière
 au 30 avril 2023
 (en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF												
Court terme												
Encaisse	18 243	221 311	-	-	-	-	-	-	-	-	18 243	221 311
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 7)	83 587	86 717	50 335	52 483	81 823	61 009	-	-	-	-	215 745	200 209
Frais payés d'avance (note 8)	7 411	6 275	1 333	1 613	-	-	-	-	-	-	8 744	7 888
Placements (note 10)	412 324	200 000	-	-	-	-	-	-	-	-	412 324	200 000
Avances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	-	-	291 043	292 992	302 422	252 133	-	-	-	-	-	-
	521 565	514 303	342 711	347 088	384 245	313 142	-	-	-	-	655 056	629 408
Long terme												
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 7)	-	-	-	-	525 052	562 152	-	-	-	-	525 052	562 152
Effets à recevoir (note 9)	225	221	-	-	-	-	-	-	-	-	225	221
Placements (note 10)	50 900	46 618	10 510	10 481	1 745	1 686	36 296	36 565	10 470	10 318	109 921	105 668
Immobilisations corporelles (note 11)	-	-	-	-	981 520	956 916	-	-	-	-	981 520	956 916
	572 690	561 142	353 221	357 569	1 892 562	1 833 896	36 296	36 565	10 470	10 318	2 271 774	2 254 365

Université Laval
Situation financière

au 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
PASSIF												
Court terme												
Emprunts bancaires (note 12)	-	-	-	-	50 842	33 989	-	-	-	-	50 842	33 989
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 13)	162 636	160 569	20 802	17 821	14 072	13 209	1 967	1 886	-	-	199 477	193 485
Produits reportés (note 14)	12 403	8 914	-	-	-	-	-	-	-	-	12 403	8 914
Apports reportés (note 15)	-	-	332 419	339 748	-	-	-	-	-	-	332 419	339 748
Avances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	593 465	545 125	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 16)	-	4 857	-	-	76 620	59 336	-	-	-	-	76 620	64 193
	768 504	719 465	353 221	357 569	141 534	106 534	1 967	1 886	-	-	671 761	640 329
Long terme												
Dettes à long terme (note 16)	-	41 969	-	-	488 284	541 998	-	-	-	-	488 284	583 967
Passif au titre des prestations définies (note 17)	416 278	309 638	-	-	-	-	-	-	-	-	416 278	309 638
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 18)	-	-	-	-	789 240	792 392	-	-	-	-	789 240	792 392
	1 184 782	1 071 072	353 221	357 569	1 419 058	1 440 924	1 967	1 886	-	-	2 365 563	2 326 326
SOLDES DE FONDS (NEGATIFS) (NOTE 20)												
Non grevés d'affectations	(658 978)	(553 101)	-	-	-	-	-	-	10 470	10 318	(648 508)	(542 783)
Affectés d'origine interne	46 886	43 171	-	-	-	-	2 224	2 747	-	-	49 110	45 918
Affectés à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	32 105	31 932	-	-	32 105	31 932
Investis en immobilisations	-	-	-	-	473 504	392 972	-	-	-	-	473 504	392 972
	(612 092)	(509 930)	-	-	473 504	392 972	34 329	34 679	10 470	10 318	(93 789)	(71 961)
	572 690	561 142	353 221	357 569	1 892 562	1 833 896	36 296	36 565	10 470	10 318	2 271 774	2 254 365

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur


Administrateur

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Université Laval est constituée en vertu de la Loi 115 de l'Assemblée nationale du Québec, promulguée le 1er septembre 1971.

La mission de l'Université Laval est de contribuer au développement de la société par la formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement et par l'avancement et le partage des connaissances, et ce, dans un environnement dynamique de recherche et de création.

L'Université Laval (ci-après l'« Université ») est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Subventions à recevoir

Selon ses méthodes comptables antérieures, l'Université comptabilisait sur la base du montant net le solde des subventions à recevoir et des apports reportés des immobilisations financées ou devant être financées par des emprunts et pour lesquelles des travaux de construction ont été réalisés ou l'acquisition a été effectuée. L'Université a retraité ses états financiers de périodes antérieures afin de comptabiliser ces subventions à recevoir en tant qu'actif (pour leur montant brut) lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Cette modification a donné lieu, au 30 avril 2022, à une diminution des débiteurs et autres sommes à recevoir présentés au fonds des immobilisations dans l'actif à court terme de 92 478 355 \$ et à une augmentation dans l'actif à long terme de 562 152 517 \$, ainsi qu'à une augmentation de 469 674 162 \$ des apports reportés afférents aux immobilisations.

Avantages sociaux futurs

Le 1er mai 2022, l'Université a appliqué les modifications apportées au chapitre 3463, « Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif », de la partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent notamment à retirer la possibilité de recourir à une évaluation établie aux fins de la capitalisation pour les régimes à prestations définies sans exigence d'évaluation établie aux fins de la capitalisation.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, ont été appliquées rétrospectivement, mais sans retraitement des états financiers de l'exercice antérieur présenté aux fins de comparaison. Tout ajustement doit être porté au solde d'ouverture du solde de fonds de l'exercice courant.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers au 1er mai 2022.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Université sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Université présente ses informations financières par fonds :

Fonds de fonctionnement

Ce fonds est constitué de sommes pouvant être utilisées sans limitation extérieure afin d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'Université, soit l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité, etc.

Fonds avec restrictions

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que selon les restrictions déterminées par le pourvoyeur de fonds. Seules les restrictions provenant de l'extérieur de l'Université sont considérées comme imposant une contrainte quant à l'utilisation des fonds.

Fonds des immobilisations

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que pour des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement.

Fonds de dotation

Ce fonds est constitué de dons à l'Université; le capital doit être maintenu en permanence et le produit qui en découle ne peut généralement être utilisé qu'aux fins précisées par le donateur.

Fonds de souscription

Ce fonds est constitué de sommes recueillies au moyen de campagnes de financement et n'est affecté d'aucune restriction externe.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Université doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Université pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Principes de consolidation

L'Université a choisi de préparer des états financiers non consolidés seulement. Des informations afférentes aux organismes sans but lucratif contrôlés par l'Université sont présentées aux notes 25 et 26.

Entreprises auxiliaires

Les entreprises auxiliaires regroupent les secteurs Service des résidences, Stationnement, Service de reprographie et Forêt Montmorency (exploitation forestière).

L'Université a adopté une politique budgétaire avec des objectifs de rentabilité pour le fonctionnement de ces secteurs. On impute les charges pour les secteurs Terrains, Bâtiments et Informatique aux entreprises auxiliaires, ainsi qu'une charge pour les frais administratifs.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur qui sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change à la date de la transaction, et les gains ou les pertes de change sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont inclus dans la variation nette de la juste valeur présentée dans les produits nets de placements.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées dans le fonds des immobilisations au coût d'acquisition et amorties en fonction des directives émises par le MES selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Améliorations majeures – mécanique du bâtiment	25 ans
Améliorations majeures – réaménagement intérieur	30 ans
Améliorations majeures – structure et architecture	40 ans
Aménagements des terrains inférieurs à 30 000 \$	10 ans
Aménagements des terrains supérieurs à 30 000 \$	20 ans
Bâtiments ayant une structure en bois	40 ans
Bâtiments excluant ceux ayant une structure en bois	50 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Équipement de communication et équipement multimédia	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Matériel roulant	5 ans
Mobilier	5 ans
	Durée restante
Améliorations locatives	du bail
Autres actifs amortissables	20 ans

Les projets en cours ne sont pas amortis; ils le seront à compter de leur date de mise en service.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprise.

Constatation des apports

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations qui ne sont pas amortis et les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds appropriés.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dons

Les dons reçus par l'Université sous forme de bien-fonds, de matériel, de fournitures et de services sont comptabilisés à la juste valeur, lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Université aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Les dons recueillis dans le cadre des campagnes de souscription sont transmis à La Fondation de l'Université Laval, un organisme contrôlé par l'Université et créé dans le but d'apporter une contribution à l'Université dans la poursuite de ses objectifs.

Subventions de recherche, contrats et autres produits

Les subventions de recherche provenant d'organismes extérieurs à l'Université sont incluses dans le fonds avec restrictions. Ces subventions sont généralement accordées à des chercheurs, mais sont versées à l'Université à titre de mandataire.

Produits de placements

Les produits de placements affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Ainsi, les produits de placements tirés du fonds de dotation sont présentés dans le fonds avec restrictions ou dans le fonds de fonctionnement, selon la nature des affectations stipulées par les apporteurs. Les produits d'intérêts non affectés sont comptabilisés dans le fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont gagnés.

Constatation des produits

Les principales sources de produits de l'Université, autres que les apports, sont les droits de scolarité, les services à la collectivité, les services fournis à l'extérieur ainsi que les services et l'aide aux étudiants. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits reportés représentent les encaissements pour lesquels les produits ne sont pas gagnés.

Intérêts sur les dettes

Fonds de fonctionnement

Les charges de ce fonds incluent les intérêts sur les dettes à long terme attribuables au fonds de fonctionnement.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds des immobilisations

Les intérêts sur les emprunts bancaires et sur les dettes garanties par le gouvernement du Québec sont remboursés par le MES.

Avantages sociaux futurs

Régimes à prestations définies

L'Université offre à ses employés admissibles :

- des régimes de retraite à prestations définies (ci-après collectivement les « régimes de retraite »);
- un autre régime à prestations définies, soit un régime d'assurance santé aux retraités (appelé ci-après l' « autre régime »).

L'Université comptabilise ses obligations en vertu de chaque régime d'avantages sociaux à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Pour chacun des régimes à prestations définies, l'Université détermine les obligations au titre des prestations définies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Le solde des obligations des régimes de retraite est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'Université. L'Université comptabilise au bilan ses obligations à l'égard de ces régimes de retraite déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Si la juste valeur des actifs excède les obligations au titre des prestations définies, l'actif au titre des prestations définies doit être ajusté, s'il y a lieu, afin de considérer toute provision pour moins-value.

Le solde de l'obligation de l'autre régime est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la comptabilisation, laquelle est préparée en ayant recours aux hypothèses les plus probables établies par la direction à la date de l'évaluation actuarielle complète et est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'Université.

Le coût de tous ces régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, soit l'intérêt net sur le passif ou l'actif au titre des prestations définies.

Les réévaluations et autres éléments, comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds, correspondent à la différence entre le rendement réel des actifs des régimes de retraite et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations définies, aux gains et aux pertes actuariels, à l'incidence de la provision pour moins-value (s'il y a lieu) dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, au coût des services passés (qui sont constatés immédiatement à la date des modifications des régimes) et aux gains et aux pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régime à cotisations définies

L'Université offre également un régime à cotisations définies à ses chargés de cours, à ses professionnels de recherche et à certains autres employés qui ne remplissent pas les critères de participation aux régimes à prestations définies. Les coûts du régime de retraite à cotisations définies sont constatés lorsque les versements sont exigibles, conformément aux modalités du régime.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Université qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs et des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'Université provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, soit les fonds communs de placement et les actions, qui sont évalués à leur juste valeur, et des placements dans la fiducie globale que l'Université a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Dans le cas des actifs et des passifs financiers de l'Université provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats à titre d'intérêts sur la dette à long terme.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Université détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Université détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Instruments financiers dérivés

L'Université utilise des swaps de taux d'intérêt dans le but de réduire le risque de taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas ces instruments financiers aux fins de transaction ou de spéculation.

L'Université a choisi d'utiliser la comptabilité de couverture pour comptabiliser les swaps de taux d'intérêt auxquels elle recourt pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt de sa dette portant intérêt à taux variable.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, l'Université a constitué une documentation formelle concernant la relation de couverture, dans laquelle sont précisés l'élément couvert et l'élément de couverture correspondant, la nature du risque couvert ainsi que la durée prévue de la relation de couverture. Tant au moment de la mise en place de la relation de couverture que pendant toute sa durée, l'Université a l'assurance raisonnable que les conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert resteront les mêmes. Pour tous les éléments couverts qui consistent en une opération future, l'Université détermine qu'il est probable que l'opération future se réalisera au moment et au montant prévus, tels qu'ils ont été documentés lors de la mise en place de la relation de couverture.

L'Université cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'élément couvert ou l'élément de couverture cesse d'exister ou lorsque les conditions essentielles de l'élément de couverture ne correspondent plus à celles de l'élément couvert.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée par l'Université en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur, ou de son exploitation normale. L'Université comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celle-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et sont amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

4 - SUBVENTIONS – MES

Fonds de fonctionnement

Ce poste ne tient pas compte d'une subvention de 3 671 400 \$ (3 495 400 \$ en 2022) pour les services et l'aide aux étudiants, laquelle est présentée sous cette dernière rubrique.

Fonds des immobilisations

La majeure partie des subventions de ce fonds inclut des sommes allouées pour le remboursement des intérêts et des immobilisations financées par le MES.

5 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des ressources non affectées ont été affectées, à la suite d'une décision du conseil d'administration, aux fins suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Projets		
Fonds de fonctionnement	(102 182)	(95 985)
Fonds avec restrictions	1 915	1 250
Fonds des immobilisations	102 349	96 594
Fonds de dotation	(1 882)	(1 283)
Fonds de souscription	(200)	(576)
	<u>—</u>	<u>—</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

6 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Débiteurs et autres sommes à recevoir	21 564	(23 895)
Frais payés d'avance	(856)	(1 425)
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement	4 968	18 008
Produits reportés	3 489	(5 224)
Apports reportés	(7 329)	35 050
	<u>21 836</u>	<u>22 514</u>

7 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR

A court terme

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Subvention – MES (1)	66 962	76 564
Ventes, entreprises indépendantes et autres	11 265	7 367
Droits de scolarité et autres frais	5 360	2 786
	<u>83 587</u>	<u>86 717</u>
Fonds avec restrictions		
Subventions, contrats et autres (2)	<u>50 335</u>	<u>52 483</u>
Fonds des immobilisations		
Subventions (3)	78 688	60 961
Autres	3 135	48
	<u>81 823</u>	<u>61 009</u>
	<u>215 745</u>	<u>200 209</u>

A long terme

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds des immobilisations		
Subventions (3)	525 052	562 152
	<u>525 052</u>	<u>562 152</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

7 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR (suite)

Les débiteurs et autres sommes à recevoir sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 9 295 000 \$, soit 8 680 000 \$ pour les droits de scolarité et 615 000 \$ pour la facturation générale (9 161 000 \$ au 30 avril 2022, soit 8 570 000 \$ pour les droits de scolarité et 591 000 \$ pour la facturation générale). Le montant de la perte de valeur afférente aux débiteurs est de 1 684 087 \$ pour l'exercice (4 091 030 \$ en 2022).

- (1) La subvention – MES à recevoir est composée du solde de la subvention finale totale pour l'année 2022-2023 de 48 526 016 \$ (48 195 573 \$ au 30 avril 2022), et du compte à recevoir résultant de la variation de l'effectif étudiant de 18 436 298 \$ (28 367 899 \$ au 30 avril 2022).
- (2) Les subventions à recevoir du fonds avec restrictions proviennent principalement des gouvernements et des organismes gouvernementaux.
- (3) Les subventions à recevoir du fonds des immobilisations représentent les sommes à recevoir en remboursement de la dette à long terme et des emprunts bancaires. Elles incluent également une somme de 4 872 413 \$ (4 405 947 \$ au 30 avril 2022) relativement aux intérêts sur le financement des immobilisations, lesquels sont remboursés par le MES.

Subvention conditionnelle

Selon le cadre financier proposé par le MES, l'Université s'engage à atteindre l'équilibre budgétaire et les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure. Le non-respect de cet engagement pourrait entraîner une modification des subventions octroyées. Au 30 avril 2023, une somme de 46 982 232 \$ a été comptabilisée à titre de produit et était à recevoir (45 795 344 \$ à recevoir au 30 avril 2022). La somme a été encaissée le 27 juillet 2023.

8 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Ces frais représentent les fournitures et les services des différentes facultés devant être utilisés au cours du prochain exercice et des avances effectuées à des projets.

9 - EFFETS À RECEVOIR

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Somme à recevoir de La Boutique Rouge et Or – Université Laval, 3,3 %	225	218
Autres sommes à recevoir, sans intérêt	–	3
	<u>225</u>	<u>221</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

10 - PLACEMENTS

						2023
	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Fonds de souscription	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fiducie globale	1 564	10 510	1 745	36 296	10 470	60 585
Actions	26 098	-	-	-	-	26 098
Titres à revenu fixe	23 238	-	-	-	-	23 238
Titres du marché monétaire et autres	412 324	-	-	-	-	412 324
	<u>463 224</u>	<u>10 510</u>	<u>1 745</u>	<u>36 296</u>	<u>10 470</u>	<u>522 245</u>
Tranche échéant à moins d'un an	412 324	-	-	-	-	412 324
	<u>50 900</u>	<u>10 510</u>	<u>1 745</u>	<u>36 296</u>	<u>10 470</u>	<u>109 921</u>
						2022
	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Fonds de souscription	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fiducie globale	1 517	10 481	1 686	36 565	10 318	60 567
Actions	22 619	-	-	-	-	22 619
Titres à revenu fixe	22 442	-	-	-	-	22 442
Titres du marché monétaire et autres	200 040	-	-	-	-	200 040
	<u>246 618</u>	<u>10 481</u>	<u>1 686</u>	<u>36 565</u>	<u>10 318</u>	<u>305 668</u>
Tranche échéant à moins d'un an	200 000	-	-	-	-	200 000
	<u>46 618</u>	<u>10 481</u>	<u>1 686</u>	<u>36 565</u>	<u>10 318</u>	<u>105 668</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

10 - PLACEMENTS (suite)

Titres cédés à l'Université

À la suite de la signature de conventions de licence permettant à des entreprises privées d'exploiter des propriétés intellectuelles appartenant à l'Université, cette dernière s'est vu accorder du capital-actions dans les sociétés suivantes :

- BioVec Pharma Inc., 50 actions ordinaires, avec droit de vote, participantes, sans valeur nominale;
- ARNA Therapeutics Inc., 246 122 actions privilégiées;
- LensVector Inc., 1 070 102 actions privilégiées de catégorie « C » (970 102 actions au 30 avril 2022) et 250 000 actions privilégiées de catégorie « B »;
- InflammatoRx Inc., 50 actions ordinaires, avec droit de vote, participantes, sans valeur nominale;
- DiaMentis Inc., 500 170 actions ordinaires;
- Sovar, société en commandite, 1 action ordinaire de catégorie « B », 4 actions privilégiées de catégorie « Gel A », 1 action privilégiée de catégorie « Gel C », 191 504 actions privilégiées et 1 part privilégiée « UL »;
- Depix Technologies Inc., 48 000 actions ordinaires.

En l'absence d'une valeur au marché pour ces titres, ils ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations majeures	535 033	119 117	415 916
Aménagements des terrains	52 814	19 990	32 824
Bâtiments	603 714	307 394	296 320
Documents de bibliothèque	92 775	46 022	46 753
Équipement de communication et équipement multimédia	7 327	3 372	3 955
Équipement informatique	67 620	32 308	35 312
Équipement spécialisé	156 958	74 091	82 867
Matériel roulant	2 225	1 139	1 086
Mobilier	8 376	3 614	4 762
Améliorations locatives	16	8	8
Actifs non amortissables	8 493	-	8 493
Projets en cours	39 278	-	39 278
Terrains	13 946	-	13 946
	1 588 575	607 055	981 520

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations majeures	505 489	101 792	403 697
Aménagements des terrains	49 127	17 479	31 648
Bâtiments	596 131	296 129	300 002
Documents de bibliothèque	91 645	45 600	46 045
Équipement de communication et équipement multimédia	6 820	3 500	3 320
Équipement informatique	57 578	26 966	30 612
Équipement spécialisé	154 992	76 444	78 548
Matériel roulant	1 745	882	863
Mobilier	7 149	3 711	3 438
Améliorations locatives	16	5	11
Actifs non amortissables	7 932	-	7 932
Projets en cours	36 838	-	36 838
Terrains	13 962	-	13 962
	1 529 424	572 508	956 916

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Améliorations majeures	17 351	16 094
Aménagements des terrains	2 555	2 437
Bâtiments	11 296	11 402
Documents de bibliothèque	9 221	9 066
Équipement de communication et équipement multimédia	1 415	1 309
Équipement informatique	20 954	19 262
Équipement spécialisé	14 624	16 079
Matériel roulant	384	377
Mobilier	1 552	1 334
Améliorations locatives	3	3
	<u>79 355</u>	<u>77 363</u>

12 - EMPRUNTS BANCAIRES

L'Université dispose d'ouvertures de crédit d'un total de 105 000 000 \$ auprès de trois institutions financières desquelles elle n'est autorisée qu'à tirer un maximum de 28 617 000 \$, tel qu'exigé par le MES.

Au 30 avril 2023, aucun montant n'est utilisé (0 \$ au 30 avril 2022). Si l'Université avait utilisé ses facilités de crédit au 30 avril 2023, le taux d'intérêt moyen pondéré aurait été d'environ 5,9 % (2,3 % au 30 avril 2022).

De plus, l'Université dispose de facilités de crédit auprès de Financement-Québec d'un montant total autorisé de 335 139 000 \$ (248 690 741 \$ au 30 avril 2022), portant intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec de trois mois plus 0,02 %. Ce financement temporaire est consacré aux investissements du Plan quinquennal des investissements universitaires ainsi qu'à ceux réalisés dans le cadre du projet d'aménagement d'espaces de recherche consacrés à de la recherche de pointe sur le microbiome. Ce financement temporaire a cours jusqu'à ce que les emprunts soient convertis en financement à long terme. Au 30 avril 2023, le solde utilisé est de 50 089 526 \$ (33 262 400 \$ au 30 avril 2022) pour l'ensemble du Plan quinquennal des investissements universitaires, ainsi que de 752 914 \$ (726 406 \$ au 30 avril 2022) pour la recherche sur le microbiome.

13 - CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 12 562 597 \$ (11 265 184 \$ au 30 avril 2022).

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

14 - PRODUITS REPORTÉS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Droits de scolarité et autres produits	10 134	6 800
Produits encaissés d'avance sur la location de terrains	864	931
Dépôts pour chambres	708	460
Dépôts pour activités sportives	697	723
	<u>12 403</u>	<u>8 914</u>

15 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent la portion non dépensée des subventions affectées à la recherche en vertu d'affectations d'origine externe et se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	339 748	304 698
Montants constatés à titre de produits	(251 315)	(241 801)
Montants encaissés pour le prochain exercice	243 986	276 851
Solde à la fin	<u>332 419</u>	<u>339 748</u>

16 - DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Ensemble d'emprunts, taux variables en fonction du taux CDOR de trois mois plus 0,61 %, remboursés au cours de l'exercice	-	42 200
Ensemble d'emprunts, taux variables en fonction du taux CDOR de trois mois plus 0,57 %, remboursés au cours de l'exercice	-	4 626
	<u>-</u>	<u>46 826</u>
Tranche échéant à moins d'un an	-	4 857
	<u>-</u>	<u>41 969</u>

Fonds des immobilisations

Dettes garanties par le gouvernement du Québec à même les crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale

Ensemble d'emprunts, taux moyen pondéré de 2,80 % (2,70 % au 30 avril 2022), échéant par tranches jusqu'en décembre 2043	547 244	580 892
--	---------	---------

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

16 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Emprunt, taux variable en fonction du taux CDOR plus 0,71 %, remboursable par versements mensuels de 33 100 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en décembre 2026 (1)	1 461	1 859
Ensemble d'emprunts, taux variables en fonction du taux CDOR plus 0,61 % et 0,69 %, remboursables par versements mensuels de 103 000 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en février 2024 et en 2027 (1)	3 207	4 443
Emprunt, taux variable en fonction du taux CDOR plus 0,63 %, remboursable par versements mensuels de 21 000 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en novembre 2035 (1)	4 531	4 783
Emprunt, taux variable en fonction du taux CDOR plus 0,63 %, remboursable par versements mensuels de 30 000 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en mars 2036 (1)	4 650	5 010
Emprunt, taux de 2,9025 % capitalisé semestriellement, remboursable par versements mensuels de 25 208 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en octobre 2027	1 361	1 664
Emprunt, taux variable en fonction du taux CDOR plus 0,77 %, remboursable par versements mensuels de 19 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en octobre 2033 (1)	2 450	2 683
	<u>564 904</u>	<u>601 334</u>
Tranche échéant à moins d'un an	<u>76 620</u>	<u>59 336</u>
	<u>488 284</u>	<u>541 998</u>
	<u>488 284</u>	<u>583 967</u>

(1) Ces emprunts font l'objet de swaps de taux d'intérêt, lesquels sont décrits à la note 19.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 76 619 998 \$ en 2024, à 50 030 401 \$ en 2025, à 48 120 760 \$ en 2026, à 109 190 968 \$ en 2027 et à 38 072 380 \$ en 2028.

La portion subventionnée par le gouvernement du Québec incluse dans les versements estimatifs pour les cinq prochains exercices s'élève à 73 815 970 \$ en 2024, à 47 837 373 \$ en 2025, à 45 927 732 \$ en 2026, à 107 121 295 \$ en 2027 et à 37 075 801 \$ en 2028.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

17 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes à prestations définies

L'Université évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 30 avril de chaque année. Les évaluations actuarielles complètes des régimes de retraite aux fins de la capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2021 conformément à la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire* qui modifie diverses dispositions législatives. Les prochaines évaluations doivent être effectuées au 31 décembre 2024.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits aux états financiers

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Régimes de retraite		
Obligations au titre des prestations définies	3 828 968	3 710 580
Juste valeur des actifs des régimes	<u>3 413 822</u>	<u>3 402 220</u>
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	<u>415 146</u>	<u>308 360</u>
Autre régime		
Obligation au titre des prestations définies	1 132	1 278
Juste valeur des actifs du régime	-	-
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	<u>1 132</u>	<u>1 278</u>
	<u>416 278</u>	<u>309 638</u>

Composition des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 décembre de chaque année, se présente comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	%	%
Catégories d'actifs		
Titres d'emprunts	35,78	42,90
Titres de participation	22,05	25,93
Fonds immobiliers	16,99	18,19
Autres instruments de placement	<u>25,18</u>	<u>12,98</u>
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

17 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Université à ses régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés, totalisent 43 019 400 \$ (40 767 900 \$ en 2022).

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Régimes de retraite	55 174	41 334
Autre régime	52	68

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<u>Régimes de retraite</u>	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	%	%
Taux d'inflation	2,00	2,00
Taux d'actualisation	4,05 - 5,95	4,89 - 6,05
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	4,05 - 5,95	4,89 - 6,05
Taux de croissance de la rémunération	3,00 - 3,50	3,00 - 3,50
	<u>Autre régime</u>	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	%	%
Taux d'actualisation	4,40	5,15
Taux d'augmentation du coût des soins médicaux	5,00	5,00

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

18 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent le solde non amorti des apports reçus sous forme d'immobilisations et le solde non amorti des immobilisations acquises à partir d'apports qui, en vertu d'affectations externes, étaient affectés à cette fin :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	792 392	756 266
Montants encaissés au cours de l'exercice	25 248	65 861
Apports reçus sous forme d'immobilisations	1 378	368
Apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles non amortissables	(561)	(266)
Montants constatés à titre de produits	<u>(29 217)</u>	<u>(29 837)</u>
Solde à la fin	<u><u>789 240</u></u>	<u><u>792 392</u></u>

19 - SWAPS DE COUVERTURE LIÉS AUX FLUX DE TRÉSORERIE

L'Université a contracté les swaps de taux d'intérêt fixe-variable suivants afin de couvrir la variation des flux de trésorerie ayant trait à une tranche de la dette à taux variable.

	<u>Taux d'intérêt</u>		<u>2023</u>
	<u>Dates</u>	<u>moyen pondéré</u>	<u>Montant</u>
	<u>d'échéance</u>	<u>fixe</u>	<u>notionnel</u>
		%	\$
Fonds des immobilisations			
Dette à long terme	2026-12-31	2,15	1 461
Dette à long terme	2024-02-29 et 2027-02-28	2,22	3 207
Dette à long terme	2033-10-24	3,03	2 450
Dette à long terme	2035-11-18	2,64	4 531
Dette à long terme	2036-03-03	1,80	4 650
			<u><u>16 299</u></u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

19 - SWAPS DE COUVERTURE LIÉS AUX FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

			2022
	Dates d'échéance	Taux d'intérêt moyen pondéré fixe %	Montant notionnel \$
Fonds de fonctionnement			
Dettes à long terme	2030-11-09 et 2030-12-09	3,03	4 626
Dettes à long terme	2031-11-09, 2031-12-09 et 2032-01-09	3,03	42 200
			<u>46 826</u>
Fonds des immobilisations			
Dettes à long terme	2026-12-31	2,15	1 859
Dettes à long terme	2024-02-29 et 2027-02-28	2,22	4 443
Dettes à long terme	2033-10-24	3,03	2 683
Dettes à long terme	2035-11-18	2,64	4 783
Dettes à long terme	2036-03-03	1,80	5 010
			<u>18 778</u>
			<u>65 604</u>

En vertu de ces swaps comptabilisés à titre de couverture des flux de trésorerie, l'Université paye des taux d'intérêt fixes et reçoit des taux d'intérêt variables, lesquels sont révisés chaque mois pour les swaps au fonds des immobilisations et tous les trois mois pour les swaps au fonds de fonctionnement.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

20 - SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Non grevé d'affectations		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	(415 146)	(308 360)
Autre régime	(1 132)	(1 278)
Vacances à payer, banques d'heures supplémentaires et autres avantages monnayables du personnel	(50 564)	(47 541)
Opérations de fonctionnement	(192 136)	(195 922)
	<u>(658 978)</u>	<u>(553 101)</u>
Affecté d'origine interne (1)	46 886	43 171
	<u>(612 092)</u>	<u>(509 930)</u>

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
(1) Solde du fonds affecté d'origine interne		
<i>Programmes spéciaux</i>		
Budget reporté aux entités multifacultaires	181	171
Projets de recherche sans restriction	38 564	34 598
Budget spécial de recherche	5 717	5 779
Autres	2 424	2 623
	<u>46 886</u>	<u>43 171</u>

21 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Variation nette de la juste valeur		
Tirés de ressources affectées	33	(3 353)
Tirés de ressources détenues à titre de dotations (a)	414	(5 380)
Non affectés	290	(2 124)
	<u>737</u>	<u>(10 857)</u>
Autres produits de placements		
Tirés de ressources affectées	1 888	3 592
Tirés de ressources détenues à titre de dotations (a)	1 225	5 346
Non affectés	16 204	4 510
	<u>19 317</u>	<u>13 448</u>
	<u>20 054</u>	<u>2 591</u>

(a) Les produits financiers nets tirés de ressources détenues à titre de dotations sont tous constatés à titre de produits de l'exercice.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

22 - ENGAGEMENTS

Commandes inachevées pour des achats de biens et de services

Les engagements non inscrits aux livres pour des commandes inachevées d'achats de biens et de services assumés par l'Université sont de 57 254 656 \$.

Baux

L'Université s'est engagée, d'après des contrats de location échéant entre juin 2023 et janvier 2029, à verser à même le fonds de fonctionnement une somme totale de 7 564 068 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 2 994 896 \$ en 2024, à 1 981 823 \$ en 2025, à 700 354 \$ en 2026, à 710 183 \$ en 2027 et à 665 863 \$ en 2028.

Construction et rénovation de bâtiments

Les engagements non inscrits aux livres pour la construction et la rénovation de bâtiments assumés par le fonds des immobilisations de l'Université sont de 11 769 622 \$.

23 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'Université concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments.

Aucun passif n'est comptabilisé à l'égard de ces obligations puisque l'Université n'est pas en mesure d'en faire une estimation raisonnable.

24 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Université est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de change

Le risque de change découle des titres de participation et des unités de fonds étrangers détenus par l'Université. Ce risque est géré grâce aux politiques de placement de l'Université. Au 30 avril 2023, la valeur marchande du portefeuille de placements étrangers s'élève à 32 061 166 \$, principalement libellés en devises américaines (total de 36 206 471 \$ au 30 avril 2022).

L'Université est aussi exposée au risque de change en raison des débiteurs et autres sommes à recevoir ainsi que des créditeurs et autres dettes de fonctionnement libellés en euros et en dollars américains. Au 30 avril 2023, les actifs financiers libellés en devises représentent des débiteurs et autres sommes à recevoir totalisant 742 078 \$, soit 353 011 \$ US et 175 653 € (649 511 \$ au 30 avril 2022, soit 419 749 \$ US et 83 433 €). Les passifs financiers libellés en devises représentent des créditeurs et autres dettes de fonctionnement totalisant 2 775 655 \$, soit 1 943 190 \$ US et 91 712 € (2 216 002 \$ au 30 avril 2022, soit 1 629 534 \$ US et 97 466 €).

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

24 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Certaines dettes à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux variable et exposent donc l'Université à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Comme le détaille la note 19, l'Université utilise des dérivés financiers afin de réduire son exposition au risque de flux de trésorerie.

Certaines dettes à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Université à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. L'Université n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à ce risque; toutefois, la majorité des remboursements d'intérêts sur ces dettes est assumée par le Gouvernement du Québec.

Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque qu'une des parties liées à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Chaque instrument financier est contracté selon une entente standardisée ISDA, et l'Université vérifie la cote de crédit de ses contreparties, lesquelles sont toutes des institutions financières canadiennes reconnues.

Le risque de crédit maximal de l'Université correspond à la juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et autres sommes à recevoir, des effets à recevoir et des placements inscrits à l'état de la situation financière.

Il y a concentration du risque lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. L'Université gère les risques liés à la gestion de ses placements de manière continue avec l'aide du comité de placement et de trésorerie, et elle considère que le risque est faible.

Débiteurs et autres sommes à recevoir

L'Université n'exige pas de garantie de ses clients. Le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Université aux créances douteuses n'est pas importante.

Effets à recevoir

Le solde des effets à recevoir est géré et analysé afin de détecter toute moins-value. Au 30 avril 2023, la direction estime que le risque de crédit de l'Université relatif à ces actifs financiers est faible et, de ce fait, aucune provision pour perte n'a été comptabilisée.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

24 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Université dispose de diverses sources de financement sous la forme d'emprunts de montant autorisé suffisant. L'Université établit des prévisions budgétaires et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Autres

Les placements exposent l'Université au risque de marché, au risque de crédit et au risque de taux d'intérêt, que ce soit directement ou indirectement par l'entremise de fonds communs de placement ou par l'entremise de sa participation dans une fiducie globale. L'Université gère les risques liés à la gestion de ses placements de manière continue avec l'aide du comité de placement et trésorerie, et elle considère que le risque est faible.

25 - ENTITÉS APPARENTÉES

Dans le but de mieux assumer certains aspects de sa mission, l'Université soutient certaines entités qui lui sont apparentées, soit par la poursuite d'objectifs communs, par la présence de représentants de l'Université au conseil d'administration de ces entités, par l'obligation pour ces entités d'obtenir le consentement de l'Université pour modifier leur structure ou leur mission, ou par la participation de l'Université à l'élaboration de leurs politiques.

Le soutien de l'Université à ces entités se traduit par des contributions financières ou par l'apport à titre gratuit de personnel, de services de comptabilité, d'encadrement, d'équipements ou d'espaces.

Ces entités apparentées sont les suivantes :

1. La Fondation de l'Université Laval
2. Les Presses de l'Université Laval
3. ULaval Formation continue
4. Les Missions commerciales de l'Université Laval
5. Entrepreneuriat ULaval inc.
6. Clubs d'excellence sportifs du Rouge et Or de l'Université Laval
7. Boutique Rouge et Or – Université Laval
8. Gestion La Fabrique inc.
9. Corporation des services universitaires des Appalaches inc.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

26 - ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉS

Les états financiers des organismes sans but lucratif contrôlés par l'Université ne sont pas consolidés et sont disponibles sur demande. L'Université contrôle les six organismes suivants qui sont constitués en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*.

La Fondation de l'Université Laval

L'Université contrôle La Fondation de l'Université Laval du fait qu'elles ont des objectifs intégrés. La Fondation est vouée au soutien financier et au développement de l'Université dans le but de favoriser les meilleures conditions de formation, de recherche et de création. La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les états financiers condensés de cet organisme aux 30 avril 2023 et 2022 sont les suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Situation financière		
Actif		
	<u>236 789</u>	<u>224 824</u>
Passif		
Solde de fonds	<u>1 583</u>	1 580
	<u>235 206</u>	<u>223 244</u>
	<u>236 789</u>	<u>224 824</u>
Affectations dont sont grevées les ressources		
Investies en immobilisations	43	58
Affectation d'origine externe	141 964	130 935
Affectation d'origine interne	86 416	85 825
Non grevées d'affectations	<u>6 783</u>	<u>6 426</u>
	<u>235 206</u>	<u>223 244</u>
Résultats		
Produits	41 063	33 290
Contributions de l'Université	<u>(19 517)</u>	<u>(22 946)</u>
	21 546	10 344
Charges	<u>9 584</u>	<u>8 034</u>
Excédent des produits sur les charges	11 962	2 310
Solde de fonds au début	<u>223 244</u>	<u>220 934</u>
Solde de fonds à la fin	<u>235 206</u>	<u>223 244</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

26 - ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉS (suite)

	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(6 342)	(5 495)
Activités d'investissement	987	995
Activités de financement	3 558	4 928

ULaval Formation continue

L'Université contrôle ULaval Formation continue puisqu'elle nomme la totalité des membres votants du conseil d'administration. Le mandat de cet organisme consiste à promouvoir et à offrir des activités de formation non créditées. ULaval Formation continue est un organisme exonéré d'impôt au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les états financiers condensés de cet organisme aux 30 avril 2023 et 2022 sont les suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Situation financière		
Actif	-	3 081
Passif	-	-
Solde de fonds	-	3 081
	-	3 081
Résultats		
Produits	-	-
Contributions de l'Université	-	991
	-	991
Charges	3 081	10
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(3 081)	981
Solde de fonds au début	3 081	2 100
Solde de fonds à la fin	-	3 081

Autres organismes

Les quatre organismes suivants sont des entités apparentées pour lesquelles l'Université a une présomption de contrôle en raison de son intérêt économique et de leurs objectifs communs.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

26 - ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉS (suite)

Ces organismes sont exclus des informations à fournir du fait qu'ils ont individuellement une importance relative négligeable. Il s'agit des entités suivantes :

1. Les Missions commerciales de l'Université Laval
2. Entrepreneuriat ULaval inc.
3. Clubs d'excellence sportifs du Rouge et Or de l'Université Laval
4. Boutique Rouge et Or – Université Laval

27 - COENTREPRISE

Gestion La Fabrique inc.

L'Université est copropriétaire de cette société du fait qu'elle détient 50 % des actions de catégorie « A », avec droit de vote et participantes, en circulation, et qu'elle a le droit de nommer 50 % des membres votants du conseil d'administration.

Cette entité, dont la mission consiste à gérer et à administrer un immeuble commercial dans lequel l'Université offre des activités d'enseignement, est une société par actions constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), et son statut fiscal est celui de société privée sous contrôle canadien.

Les états financiers condensés de cette société aux 31 mai 2022 et 2021, présentés à titre informatif seulement étant donné que la valeur de consolidation du placement dans cette société n'est pas significative, sont les suivants, selon la part de 50 % détenue par l'Université :

	2022	2021
	\$	\$
Bilan		
Actif	141	222
Passif	141	222
Capitaux propres	-	-
	141	222
Résultats		
Revenus	619	769
Dépenses	619	769
Bénéfice net	-	-
Bénéfices non répartis au début	-	-
Bénéfices non répartis à la fin	-	-

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

27 - COENTREPRISE (suite)

	2022	2021
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(4)	(45)
Activités d'investissement	-	-
Activités de financement	5	18

28 - ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF SATELLITES

Les deux organismes suivants, constitués en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et exonérés d'impôt au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont sous l'influence notable de l'Université.

Corporation des services universitaires des Appalaches inc.

L'Université exerce une influence notable sur cet organisme du fait de sa capacité de nommer certains membres du conseil d'administration et du fait qu'elle détient également un intérêt économique auprès de celui-ci. Cet organisme a pour objectif principal d'analyser les besoins régionaux en formations universitaires, de promouvoir les programmes scolaires offerts, de recruter des étudiants et d'organiser les cours et services immédiats en région.

L'Université verse une contribution annuelle de 66 516 \$ qui, combinée avec les contributions annuelles de deux autres entités, forme 89 % des produits de la Corporation des services universitaires des Appalaches inc.

Les Presses de l'Université Laval

L'Université exerce une influence notable sur cet organisme du fait de sa capacité de nommer certains membres du conseil d'administration. Cet organisme a pour mission d'éditer des livres universitaires et pédagogiques, de même que des livres destinés au grand public, en langue française.

L'Université verse une contribution annuelle de 50 000 \$ au fonds de fonctionnement de cet organisme, soit 3 % de ses produits.

29 - ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT

À compter du 1er mai 2023, les activités de la Fondation de l'Université Laval sont intégrées à celles de l'Université. Cette intégration permettra une plus grande concertation dans le développement philanthropique et une bonification de l'expérience offerte aux diplômés et diplômées.

Au 1er mai 2023, les actifs et passifs de la Fondation de l'Université Laval ont donc été transférés à l'Université, à l'exception des polices d'assurance vie et des participations au capital de fiducies résiduelles. Les incidences de ce transfert ne sont pas déterminées à ce jour.